

## PROJET FSE

(PROGRAMMATION 2014-2020)

**COMMANDITAIRE : OPCAİM - ADEFİM PAYS DE LA LOIRE**

### I. PREAMBULE

### II. CONTEXTE DU PROJET

### III. DESCRIPTION DU PROJET

### IV. ARCHITECTURE DU PROJET

### V. OBJECTIFS GENERAUX

### VI. COMPETENCES VISEES

### VII. EVALUATION DES ACTIONS DE FORMATION

### VIII. FINANCEMENT DU DISPOSITIF

### IX. ENGAGEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION

### X. ELEMENTS DE REPONSE

### XI. PLANNING D'EXECUTION

### I - PREAMBULE

L'ADEFIM Pays de la Loire, délégataire de l'OPCAIM, Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Industries de la Métallurgie, a pour mission de :

- collecter les fonds de la formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage ;
- financer des actions de formation et rechercher pour les entreprises des financements externes ;
- informer et conseiller les entreprises sur l'ensemble des dispositifs de formation et les financements associés.

Très attachée à répondre aux besoins des entreprises adhérentes et soucieuses de les accompagner dans le développement des compétences de leurs salariés, **l'ADEFIM Pays de la Loire met en place un programme de formation ambitieux, axé sur le développement des compétences dans les métiers en tension. Le FSE a été sollicité pour le financement de ce projet.**

**L'objet de cet appel à projets est de :**

- proposer aux entreprises une pré-sélection d'organismes de formation susceptibles d'intervenir sur l'ensemble du territoire, dans leur domaine de compétences ;
- garantir un mode de sélection objectif selon une procédure formalisée ;
- répondre aux exigences de mise en concurrence du FSE, en s'attachant notamment aux coûts justifiés des formations dans le cadre de la mobilisation des crédits FSE.

### II - CONTEXTE DU PROJET

Les entreprises relevant du secteur de la métallurgie représentent 43 % de l'emploi en Région Pays de la Loire.

Les principaux secteurs d'activité de la branche y sont représentés : métallurgie et produits métalliques, aéronautique, ferroviaire, naval, automobile, équipement électrique et électronique, machines et équipements, structures modulaires.

Nos entreprises sont présentes sur l'ensemble du territoire, y compris sur des secteurs ruraux : une commune sur deux en Pays de la Loire compte au moins une entreprise relevant de la métallurgie. Elles sont confrontées à la problématique d'attractivité des métiers industriels et ont beaucoup de difficultés à recruter du personnel déjà formé.

C'est la raison pour laquelle notre branche professionnelle se mobilise pour faire découvrir nos métiers à un large public :

- Des journées portes ouvertes sont organisées dans nos centres d'apprentissage industriel, des visites d'entreprises sont mises en place, des manifestations de promotion des métiers sont programmées sur l'ensemble du territoire telles « les semaines de l'industrie ».

Cette mobilisation de la branche ne suffit pas pour inciter les jeunes à rejoindre des cursus de formation initiale dans les filières techniques et ils sont peu nombreux à faire le vrai choix de la filière industrielle.

- Nous avons également développé depuis 3 ans, et avec succès, des pré-qualifications industrielles dans le cadre de POEC (Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives), suivies de contrats de professionnalisation, permettant ainsi à des demandeurs d'emploi de se reconvertir vers nos métiers.

- **Une 3ème voie est également à soutenir** pour répondre à cette problématique de pénurie de main d'œuvre qualifiée, complémentaire des deux précédentes : **la professionnalisation des salariés actifs au sein de nos entreprises.**

Cette démarche doit leur permettre de développer leur employabilité face à l'évolution des technologies ou d'évoluer sur des postes pour lesquels ils n'ont pas été initialement embauchés et pour lesquels les entreprises ne trouvent pas à embaucher du personnel qualifié.

### III - DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet s'inscrit dans le périmètre des métiers en tension identifiés par la branche : Opérateur de production en usinage, Régleur, Rectifieur, Chaudronnier, Soudeur, Technicien de maintenance, Hydraulicien, Roboticien, Technicien méthode etc... (cf. liste des métiers en tension, <http://www.observatoire-metallurgie.fr/metiers-certifications/Les-métiers-en-tension-.aspx>).

Ce projet comporte **deux actions distinctes** directement liées à ces métiers en tension :

- **Action 1 : Formations des salariés actifs, âgés de plus de 45 ans, notamment les 54 ans et plus, confrontés :**
  - Aux difficultés liées à l'évolution des technologies,
  - Aux difficultés de transmission de leur savoir-faire,
  - Aux problématiques de confort dans la tenue de leur poste,
  - Au barrage de la langue dans un environnement professionnel de plus en plus mondialisé ;
  
- **Action 2 : Formations des salariés actifs, dans les métiers en tension, de niveau IV, V ou infra V, confrontés :**
  - Aux évolutions technologiques de leur métier dont dépend leur employabilité,
  - A des reconversions sur de nouveaux postes ou à davantage de polyvalence,
  - Au barrage de la langue dans un environnement professionnel de plus en plus mondialisé.

**Ces actions de formation se dérouleront de septembre 2015 à fin août 2017 dans le cadre de ce projet.**

### IV - ARCHITECTURE DU PROJET

Chaque action se décline en 5 sous actions qui correspondent à des domaines de formation :

- **Action 1 : Formations des salariés actifs, âgés de plus de 45 ans, notamment les 54 ans et plus :**
  - Sous action 1.1 : bureautique,
  - Sous action 1.2 : formations industrielles,
  - Sous action 1.3 : transmission de savoir-faire,
  - Sous action 1.4 : confort de tenue de poste,
  - Sous action 1.5 : langues étrangères ;
- **Action 2 : Formations des salariés actifs, dans les métiers en tension, de niveau IV, V ou infra V :**
  - Sous action 2.1 : bureautique,
  - Sous action 2.2 : formations industrielles,
  - Sous action 2.3 : management de proximité,
  - Sous action 2.4 : socles de compétences industrielles,
  - Sous action 2.5 : langues étrangères.

### V - OBJECTIFS GENERAUX PAR SOUS ACTION

#### Outils bureautique (1.1 et 2.1)

- Savoir utiliser au quotidien les technologies de l'information et de la communication permettant un usage de ces technologies au travail, dans les loisirs et la communication.
- Elever le niveau général de compétence en bureautique des collaborateurs des entreprises,
- Développer leur employabilité et répondre aux besoins de notre secteur d'activité face au développement du numérique.

#### Formations industrielles (1.2 et 2.2)

- Permettre à chaque stagiaire de renforcer ses compétences face à l'évolution des technologies industrielles qui peut le mettre en difficultés dans l'exécution de ses missions
- Renforcer les connaissances de base technique si elles ne sont pas acquises
- Favoriser l'évolution professionnelle des salariés de 45 ans et plus et des salariés de niveau IV et infra

### **Transmission de savoir-faire (1.3)**

- Acquérir les outils pédagogiques et didactiques nécessaires à la mise en place et à l'animation d'actions de formation ;
- Maîtriser les règles de base de la communication et de la pédagogie des adultes afin d'animer, en tant que formateur, des sessions de formation " transfert de compétences " ;
- Repérer, analyser et résoudre un conflit ;
- Acquérir des outils et méthodes pour optimiser sa communication au sein de l'équipe.

### **Confort de tenue de poste (1.4)**

- Savoir analyser les contraintes d'un environnement ;
- Comprendre d'où proviennent les TMS et apprendre à les connaître pour les prévenir ;
- Savoir repérer les facteurs d'apparition ;
- Identifier les stratégies de prévention et de maîtrise des TMS ;
- Acquérir des méthodes et des moyens adaptés pour garantir des gestes de qualité optimale ;
- Être capable d'adopter une bonne hygiène de vie personnelle d'une manière plus générale ;
- Entraîner une dynamique de changement au sein de l'équipe, être acteur dans la diffusion des bonnes pratiques.

### **Management de proximité (2.3)**

- Acquérir les compétences professionnelles requises par la mission de management ;
- Comprendre et connaître les missions du manager de proximité ;
- Permettre à un opérateur d'évoluer vers une mission d'animateur d'équipe et d'encadrement.

### **Socle de compétences industrielles (2.4)**

- Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement (HSE) ;
- Repérer les moyens mis à sa disposition pour réaliser son activité ;
- Préparer un poste de travail ;
- Réaliser les opérations selon un mode opératoire ;
- Effectuer le contrôle du résultat de son activité selon les instructions ;
- Repérer une situation anormale ;
- Nettoyer et ranger le poste de travail.

### **Langues étrangères (1.5 et 2.5)**

- Acquérir des compétences nécessaires pour mener à bien des activités en langue étrangère en situation professionnelle ;
- Favoriser par l'acquisition de ces compétences : l'insertion, la sécurisation des parcours professionnels, l'évolution professionnelle, la mobilité internationale.

### VI - COMPETENCES VISEES

#### Outils bureautique (1.1 et 2.1)

- S'approprier un environnement informatique de travail : utilisation d'internet et des systèmes de messagerie, initiation et perfectionnement sur les logiciels les plus couramment utilisés au niveau professionnel ;
- Adopter une attitude responsable ;
- Créer, produire, traiter, consulter, exploiter des données ;
- S'informer, se documenter ;
- Communiquer, échanger.

#### Formations industrielles (1.2 et 2.2)

- Tout module de formation qui répond au développement des compétences sur un métier en tension telles des actions dans les domaines suivants :
  - Utilisation et programmation des machines à commandes numériques (MOCN) ;
  - Configuration et prise en main des équipements de base d'un automatisme ;
  - Montages et réglages selon les données fournies par le dossier de fabrication ;
  - Contrôle qualité des pièces réalisées et corrections nécessaires ;
  - Maintenance de premier niveau ;
  - Hydraulique, pneumatique ;
  - Création de pièces, d'assemblages et de mises en plan ;
  - Connaissance de logiciels de CAO-DAO ;
  - Techniques de métrologie ;
  - Soudage ;
  - ...
- Toute formation constituant tout ou partie d'un Certificat de qualification paritaire de la métallurgie en lien avec les métiers en tension.

#### Transmission de savoir-faire (1.3)

- Tout module de formation nécessaire à la transmission des savoirs, telles des actions dans les domaines suivants :
  - Concevoir et préparer une intervention ;
  - Animer des formations en mettant en œuvre des méthodologies adaptées ;
  - Evaluer les apprentissages réalisés ;
  - Identifier et mettre en place les conditions d'un tutorat réussi, connaître et maîtriser les règles de la transmission des savoirs faire ;
  - Etablir une communication efficace ;
  - Maîtriser les actions clefs du management ;
  - Rendre compte des résultats des actions conduites.

### Confort de tenue de poste (1.4)

- Notions approfondies d'anatomie et d'ergonomie au travail ;
  - Définition des risques d'exposition (confort visuel, auditif et thermique...) ;
  - Méthode de repérage, d'analyse et d'évaluation des risques ;
  - Méthodes de manutention de charges et transposition dans la vie courante ;
  - Gestes et postures fondamentaux ;
  - Les outils pouvant améliorer le confort au poste ;
  - Elaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés.
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS.

A noter que cette sous-action ne se réduit pas à une formation « gestes et postures ».

### Management de proximité (2.3)

- Accompagner ses collaborateurs, savoir les responsabiliser ;
- Développer les compétences collectives de l'équipe ;
- Encourager et organiser le partage des bonnes pratiques ;
- Repérer les besoins de ses collaborateurs pour adapter son management ;
- Définir une stratégie d'accompagnement et un plan d'actions ;
- Clarifier, mettre en œuvre et suivre le plan d'actions au quotidien ;
- Savoir impliquer ses collaborateurs.

A noter que l'on vise dans cette sous-action des parcours certifiants.

### Socle de compétences industrielles (2.4)

Ensemble de compétences de base qui permettent :

- d'utiliser les outils, les matières et matériaux,
- d'organiser son travail, de prendre des décisions relatives à son périmètre et de rendre compte (autonomie sur son poste),
- de se mouvoir dans son environnement (habilité gestuelle/dextérité),
- d'exercer son activité dans le but d'assurer une production conforme en terme de qualité,
- de garantir sa sécurité et celle des autres,
- de respecter les normes environnementales,
- de travailler en équipe,
- de savoir communiquer (collecter, traiter, transmettre une information de façon claire).

### Langues étrangères (1.5 et 2.5)

- Evaluation préalable pour définition du niveau et des objectifs (niveaux A1, A2, B1) ;
- Formules personnalisées de formation tenant compte du niveau et des objectifs de chacun dans un environnement professionnel ;
- Apprentissage de la langue de façon pratique : en individuel ou groupe, par téléphone.

A noter que le vis à vis pédagogique sera privilégié.

### VII - EVALUATION DES ACTIONS DE FORMATION

- Une certification sera systématiquement proposée si elle s'avère pertinente dans l'élaboration du projet, le déroulement de la formation et le positionnement des stagiaires (notamment titres RNCP, CQPM, certifications inventaire RNCP, ...) ;
- Pour les formations en management de proximité, une certification devra être proposée ;
- Une certification est fortement encouragée pour les formations en bureautique et en langues ;
- Une attestation de fin de formation sera délivrée aux stagiaires.

### VIII- FINANCEMENT DE CE DISPOSITIF

- Le Fonds Social Européen est sollicité pour financer ce projet ;
- L'OPCAIM, via sa délégation ADEFIM Pays de la Loire, cofinance ce projet avec la participation volontaire des entreprises ;
- Seules les heures de vis à vis pédagogiques sont financées. Les heures d'ingénierie et les frais de déplacement éventuels devront être intégrés dans le coût pédagogique initial figurant dans la convention de formation et ne pourront faire l'objet d'avenants ;
- La prestation des organismes de formation devra être valorisée et facturée en coût jour pour les actions intra et en coût par personne pour les actions organisées en inter-entreprises ;
- Seuls les cours de langues pourront être valorisés en coût horaire stagiaire.

### IX - ENGAGEMENTS DES ORGANISMES DE FORMATION

- Faire la publicité du FSE auprès des bénéficiaires stagiaires en apposant le logo FSE sur les feuilles de présence par demi-journée ;
- Donner la possibilité à tout contrôleur d'accéder aux locaux affectés aux sessions de formation ;
- Faciliter les démarches de suivi des stagiaires dans le cadre des directives FSE ;
- Produire avec chaque facture émise l'ensemble des pièces justificatives dont les feuilles de présence par demi-journée signées par les stagiaires et le formateur.



# Cahier des charges FSE

Développement des compétences des salariés actifs sur les métiers en tension

## X- ELEMENTS DE REPONSE

**Vous veillerez à ce que votre offre de formation détaille :**

- 1 Les sous actions sur lesquelles vous pouvez intervenir en précisant les grandes lignes du contenu. Vous reprendrez leur codification (1.1, 1.2 ...) ;
- 2 Les techniques et moyens pédagogiques :
  - Modalités d'évaluation pré formative,
  - Moyens pédagogiques et matériels (plateaux techniques, centres, outils pédagogiques etc...),
  - Moyens d'encadrement : formateurs et qualification,
  - Organisation administrative,
  - Organisation pédagogique,
  - Aspect pratiques : lieu, restauration, accès en transport en commun... ;
- 3 Les dispositifs de suivi et d'évaluation des actions de formation :
  - Le suivi des stagiaires,
  - Les moyens d'évaluation de l'acquisition des compétences,
  - Les types et modalités de certification pouvant être mis en œuvre ;
- 4 Vos capacités à répondre de façon spécifique aux besoins des entreprises ;
- 5 Vos coûts d'intervention
  - Coût pédagogique par jour (intra) ou par personne (inter) comprenant tous les coûts du formateur (frais déplacement, locaux etc...),
  - La justification des coûts annoncés,
  - Assujettissement TVA ;
- 6 Les lieux d'intervention : vous préciserez vos périmètres d'intervention géographiques (en lien avec vos frais de déplacement inclus dans votre coût pédagogique) ;
- 7 Vos références : votre connaissance du milieu industriel sera considérée comme un atout.

## XI - PLANNING D'EXECUTION

- **Diffusion du cahier des charges semaine 30 ;**
- **Votre intention de réponse devra nous être formulée par mail avant le 31/07/2015 19h à : [adevarrieux@adefim.com](mailto:adevarrieux@adefim.com) ;**
- **Réponses attendues avant le 11 septembre 2015 et envoyées à l'attention d'Aude DEVARRIEUX, uniquement par mail : [adevarrieux@adefim.com](mailto:adevarrieux@adefim.com) ;**
- **Choix des prestataires arrêté avant le 30 septembre 2015.**